

PLAN DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT DU CAMPUS DE LA MONTAGNE DE
L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Rencontre préparatoire virtuelle
avec les représentants de la Ville de Montréal

Date : 20 janvier 2021

Heure : 9 h 45

Lieu : rencontre virtuelle

Étaient présents :

De l'OCPM :

Nicole Brodeur, présidente de la commission

Danielle sauvage, commissaire

Radouan Torkmani, commissaire

Elise Naud, coordonnatrice des analystes

Yasmina Malki, stagiaire analyste

De la Ville de Montréal - Division de la planification urbaine - Direction de l'urbanisme-
Service de l'urbanisme et de la mobilité :

Sylvain Garcia, conseiller en aménagement - chef d'équipe

Caroline Lépine, chef de division

1. Ouverture de la rencontre

Dans le but de préparer les partis au déroulement de la consultation, la présidente rappelle que le code de déontologie qui encadre le travail des commissaires implique que tous les échanges doivent être rendus publics.

2. Cadre de la consultation publique

La présidente de la commission rappelle les raisons de la consultation sur le projet de Plan directeur d'aménagement du campus de de l'Université de Montréal. Elle mentionne que l'OCPM a été mandaté, compte tenu des modifications au Plan

d'urbanisme de la ville de Montréal demandées, mais également car le campus se situe sur le site patrimonial du Mont-Royal. Les partis présents à la réunion s'accordent sur l'importance de préciser que c'est un plan directeur exposant les bases de possibles projets d'aménagements futurs, et non un projet de constructions en tant que tel.

3. Cheminement du projet

Planification concertée Ville de Montréal – Université de Montréal

Sylvain Garcia et Carole Lépine de la Ville expliquent que la direction de l'urbanisme de la Ville de Montréal, accompagnée du Bureau du Mont-Royal et des deux arrondissements concernés ont entamé avec l'UdeM une démarche de planification concertée en avril 2019 au sujet des modifications règlementaires qu'impose la mise en œuvre du plan directeur.

En parallèle des modifications règlementaires, une entente entre la ville et l'UdeM est en cours de réalisation. Elle vise à encadrer les éléments du dit plan directeur d'aménagement qui ne sont pas pris en charge en vertu de la loi sur l'aménagement urbain et qui ne pourront pas être encadrés par le projet de nouveau règlement de la Ville de Montréal.

4. Consultation publique

Déroulement de la consultation (démarche Covid)

Le calendrier et le déroulement de la consultation adapté au contexte de la pandémie sont présentés. Les activités de la consultation seront prioritairement en formats numérique et virtuel. Des séances en présentiel seront envisagées en fonction de l'évolution des conditions sanitaires dans les mois à venir.

Séance d'information #1 : présentation (vidéo)

-10 février 2021, 19 h

Il s'agit d'une séance virtuelle préenregistrée, visionnable depuis la page d'accueil de la consultation, et par la suite sur la chaîne YouTube de l'OCPM. L'objectif de cette séance est de présenter dans un premier temps, le plan directeur de l'aménagement du Campus de la Montagne, et dans un deuxième temps les modifications au règlement de la ville.

Séance d'information #2 : questions et réponses

-24 février 2021, 19 h

Les participants à la consultation auront jusqu'au 19 février 2021 pour transmettre leurs questions à l'Office. Ces questions seront adressées en direct aux intervenants de la Ville et des promoteurs, après quoi les citoyens pourront poser de nouvelles questions, en ligne ou par téléphone en direct le 24 février.

Audition des opinions

Une première séance d'audition des opinions aura lieu le 23 mars 2021. Des séances supplémentaires seront ajoutées selon les besoins et les inscriptions. Les personnes inscrites seront alors invitées à présenter leur opinion à la commission, avec ou sans présentation de mémoire. Les commissaires pourront par la suite poser quelques questions afin de s'assurer de bien comprendre les éléments du mémoire. La date limite pour signifier son intention de présenter une opinion devant la commission a été fixée au 18 mars 2021.

Les citoyens seront aussi invités à faire part de leurs opinions par la poste, en ligne ou par message téléphonique du 25 février au 5 avril 2021.

5. Documentation

La ville mettra à la disposition de l'OCPM et des citoyens un document exposant les grands thèmes de l'entente de collaboration entre la Ville et l'UdeM même si celle-ci n'a pas encore été officiellement adoptée. Ce document sera déposé dans le dossier de documentation de la consultation. La commission a également demandé à la Ville de produire pour le 1^{er} février un document synthèse qui sera également déposé dans le dossier de documentation.

6. Questions et enjeux

Il a été réitéré de mettre l'emphase sur l'aspect pédagogique des documents d'information mis à la disposition de la commission et des citoyens en vue d'un déroulement efficace et transparent de la consultation.